

Quatrième séance, vendredi 13 novembre 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Communications. – Commissions. – Rapport N° 160 relatif à la planification énergétique du canton de Fribourg (nouvelle stratégie énergétique). – Projet de loi N° 159 modifiant la loi sur l'énergie; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Motion M1018.07 Josef Fasel/Christine Bulliard (adaptation des contributions d'encouragement dans le domaine de l'énergie); retrait. – Salutations. – Motion M1038.07 Eric Colomb (apport minimal d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire); prise en considération. – Motion M1042.07 Nicolas Rime/Olivier Suter (énergies renouvelables); retrait. – Motion 1043.07 Nicolas Rime/Olivier Suter (pourcentage d'utilisation et/ou de production d'énergies renouvelable-s dans les nouvelles constructions); retrait. – Postulat P2039.08 Denis Grandjean (lac de la Veveyse – centrales hydroélectriques); prise en considération. – Rapport N° 161 sur le postulat P2013.07 Jacques Bourgeois/Fritz Glauser relatif à la diminution des charges administratives et à la simplification des procédures en vue d'améliorer la compétitivité des PME. – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire. – Projet de décret N° 150 relatif au subventionnement des travaux complémentaires de transformation et de rénovation du toit de l'hôpital fribourgeois, site de Billens. – Postulat P2053.09 Josef Fasel/Claudia Cotting (fraude à l'aide sociale et fraudeurs); retrait.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Vincent Brodard, Elian Collaud, Jean-Pierre Dorand, Christian Ducotterd, Alex Glardon, René Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Pierre Mauron, Valérie Piller et Emanuel Waeber.

Sans justification: M. Bruno Boschung et M^{me} Andrea Burgener Woeffray.

MM. et M^{mes} Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet et Claude Lässer, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Comme annoncé hier en fin de séance, vous avez reçu hier soir par courriel le nouveau pro-

gramme de la séance d'aujourd'hui. Je remercie le Secrétariat de vous l'avoir transmis. Vous en avez également une copie ce matin sur votre bureau.

Je vous informe qu'en début de séance du lundi 16 novembre nous procéderons à l'assermentation de M^{me} Hélène Cudré-Mauroux, élue en septembre 2009 juge au tribunal d'arrondissement de la Sarine et à celle de M^{me} Manuela Baeriswyl, élue mercredi assesseuse à la Commission de recours de l'Université.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 12 novembre 2009.

Projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée

Attribué à la Commission des affaires extérieures

Projet de loi modifiant la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages

Attribué à la Commission des finances et de gestion

Rapport N° 160

relatif à la planification énergétique du canton de Fribourg (nouvelle stratégie énergétique)¹

Discussion

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Nous voici en présence d'un rapport complet, qui tient compte de la situation actuelle sur les plans national et cantonal et qui nous dresse un schéma détaillé des consommations énergétiques, de la mobilité à la consommation électrique en passant par le chauffage des bâtiments. C'est un dossier qui a le mérite de broser de manière complète la situation et de définir une véritable politique cantonale en la matière en s'appuyant intelligemment sur le programme national prévu à ce sujet. Je tiens à féliciter le Conseil d'Etat pour la rédaction de ce rapport qui va bien au-delà de nos interventions parlementaires. Nous disposons ici d'une véritable stratégie à long terme en matière de planification dans notre canton. Bravo! Il y a une vision, avec un objectif clair, c'est avoir une société à 4000 watts d'ici 2030. Les objec-

¹ Texte du rapport pp. 2213ss

tifs étant fixés, les mesures d'accompagnement sont également prévues. C'est vraiment complet! le groupe de l'Union démocratique du centre abonde dans cette vision en relevant certains faits importants soit, d'une part, que la garantie de l'approvisionnement énergétique est capitale et ceci est un élément prioritaire, relevé par le canton. La rénovation thermique permet de faire d'importantes économies d'énergie. Cet assainissement sera renforcé par des mesures se rapprochant du label Minergie. Le potentiel est important et nous le soutenons.

Concernant les énergies renouvelables, il est relevé le rôle essentiel et vital que remplit le Groupe e en la matière. Le projet de parc éolien prévu au Schwyberg sera enfin une réponse concrète à non seulement une idéologie mais à un canton qui ose réaliser de la production d'énergie propre avec du renouvelable, en complément à nos ouvrages hydrauliques. Le Groupe e a d'ailleurs aussi anticipé en direction des énergies renouvelables en créant une société Greenwatt SA, qui a pour objectif de produire 250 GWh (gigawattheure) d'ici 2030, également à partir d'énergie propre avec des investissements qui vont atteindre 350 millions. Par contre, un petit bémol est à relever dans l'obligation envisagée par l'Etat de produire l'eau chaude sanitaire au moyen des énergies renouvelables, pour les nouvelles constructions et à terme pour les rénovations! Ici, le groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis que le canton doit plus conseiller et vulgariser les possibilités existantes sur le marché qu'imposer une mesure contraignante aux propriétaires d'immeubles, qui aurait des conséquences sur le coût des loyers, ce d'autant plus que cette mesure spécifique n'apportera pas une diminution conséquente de la consommation en kWh (kilowattheure). Finalement, le Conseil d'Etat va mettre en place un monitoring pour accompagner l'évolution de cette stratégie et soumettra au Grand Conseil des rapports périodiques sur l'évolution de cette politique énergétique qui évolue de jour en jour. Pour terminer, je relève également que ce plan ambitieux coûtera quelque chose, mais que le financement sera assuré par une part fédérale et le budget ordinaire du canton, et que le prélèvement d'une taxe spécifique cantonale sur l'électricité a été abandonné et ne doit pas être retenu à futur car nous devons à tout prix favoriser la compétitivité de notre économie cantonale.

C'est donc avec plaisir que nous prenons acte de ce rapport et que nous suivrons attentivement l'évolution de son contenu. Encore une fois, je tiens à féliciter le Conseil d'Etat pour l'excellence de ce dossier.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance du rapport du gouvernement avec intérêt et satisfaction, en particulier pour le sérieux, la transparence des données et l'orientation générale du document. A ce niveau de la question, il ne s'agit pas seulement – et on va en débattre – de savoir s'il faut plus ou moins de lois et si les dispositions sont suffisantes ou pas. Il faut bien être conscient d'une question centrale, c'est l'efficacité de ce qu'on fait, parce que l'option de l'incitation, nous pouvons la soutenir tant qu'on a des résultats. Or la question de la rapidité avec laquelle on peut mettre en œuvre des me-

sures pour avoir des résultats probants et irréversibles est absolument centrale.

Je ne vais pas répéter le contenu du rapport mais seulement mettre en évidence un ou deux faits saillants parmi lesquels le fait que nous comprenons que l'enjeu est qu'on est en train de passer d'une société du pétrole à une société de l'électricité. Là, le canton de Fribourg, avec le Groupe e, est assez bien armé avec un instrument de première main pour pouvoir agir comme il le fait déjà avec parfois des points controversés, comme on le sait, sur les sujets les plus délicats. Je disais que les propositions allaient dans le bon sens et c'est le plus important. Nous souscrivons en particulier aux objectifs et aux principes qui sont énoncés ainsi qu'aux mesures qui sont prononcées, conscients au fond des marges de manœuvre du canton qui sont, d'un côté, limitées et, d'un autre côté, bien réelles, ce qui l'oblige effectivement à prendre les mesures nécessaires et à mettre les moyens suffisants pour pouvoir atteindre les objectifs qu'on se propose.

Dans ce sens-là, j'aurais plutôt des propositions à faire pour compléter le rapport. Ce qui y figure, nous pouvons y souscrire. Mes propos seront complétés par ma collègue Christa Mutter sur certains points particuliers. Ce dont il faut bien être conscient c'est qu'on n'a pas du tout un temps infini à disposition. On a tendance à dire que là aussi il faudrait être un peu plus radical que ne l'est le rapport sur les mesures à mettre en œuvre. Si nous souscrivons à l'objectif des 4000 watts pour 2030, c'est en pensant qu'il faut l'accompagner, comme c'est proposé, d'un système de monitoring et que ce système de monitoring doit reprendre au fond le caractère public qu'ont eu au début les hearings qui permettaient en fait de partager cette information, la connaissance et la conscience du problème entre tous les acteurs de la communauté fribourgeoise que nous représentons ici. On salue au passage le fait que le Conseil d'Etat, en commission, a eu le courage d'annoncer certains points délicats en ne présentant pas seulement les aspects positifs de sa proposition. Bien sûr, sur l'un ou l'autre de ces points délicats, nous pouvons avoir des divergences et on y reviendra tout à l'heure.

Quand je disais qu'on doit être préoccupé par la vitesse à laquelle le plan proposé est mis en œuvre. Je prendrai par exemple la question de la rénovation des immeubles. On nous propose comme objectif d'avoir une rénovation de 600 immeubles par année. Quand on sait que le parc immobilier compte plus de 60 000 immeubles, cela veut dire qu'il faudrait 100 ans – 100 ans! – pour renouveler notre parc immobilier. Quatre générations! C'est un exemple que je prends. Nous pensons qu'il faut aller beaucoup plus vite pour obtenir des résultats absolument probants à plus court terme. Le problème, si on veut aller plus vite, c'est qu'il faut trouver de l'argent. Or, si l'on peut abandonner l'idée d'une taxe spécifique, il me semble que nous devons tirer profit, là aussi, de la présence du Groupe e dans le sens où les dividendes que l'Etat de Fribourg perçoit au titre d'actionnaire du Groupe E pourraient servir à alimenter les fonds qui va être proposé pour financer les mesures d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables. Je pense d'ailleurs déposer une motion dans ce sens-là prochainement.

Deux autres mesures pour augmenter au fond l'efficacité de la mise en œuvre. La première, c'est le fait que, contrairement à ce que le message laisse entendre, le canton de Fribourg n'est pas tout seul, il a des partenaires. Il me semble absolument essentiel d'inclure les partenaires dans la mise en œuvre de la politique pour que l'exemplarité du canton s'étende à ces partenaires. A qui est-ce que je pense en particulier? A part le Groupe e, à l'ECAB, à la Banque cantonale, aux TPF, aux Hautes écoles et à l'Université et, bien sûr aussi, aux caisses de pension. Toutes ces institutions-là devraient être incitées fortement par le canton, qui est un partenaire pour ces acteurs-là, à suivre son exemple.

De la même manière, mais à l'autre bout de l'échelle, je dirais qu'un autre exercice d'exemplarité absolument central se trouve dans les ménages. La population aussi doit changer de comportement. Là, nous pensons qu'il est absolument essentiel que les mesures proposées prennent en charge et proposent des mesures concrètes d'incitation, de sensibilisation à la population en général, aux ménages en particulier pour qu'ils revoient leur comportement. On ne va pas réussir à résoudre nos problèmes seulement en changeant de technologie, on doit aussi changer de comportement. Là, nous avons un autre atout à Fribourg: ce sont des spécialistes de cette question. Il y a «La Revue durable», à la rue de Lausanne, à 100 m. qui vient de gagner en France un concours avec un instrument de sensibilisation à la population, concours qui l'a fait arriver en tête des cinq autres propositions évaluées au niveau national en France. Ces mesures-là sont appliquées en France dans deux régions, dont la région lyonnaise qui compte 2,5 millions d'habitants. L'expertise est là, à côté, il faut l'employer! Je pense, à ce sujet-là aussi, introduire prochainement une motion.

Avec ces remarques, nous avons le plaisir de prendre connaissance de ce message et nous vous remercions pour votre attention.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt et satisfaction du rapport N° 160. Nous saluons les éléments stratégiques visionnaires ainsi que l'objectif de réaliser, de cibler une société à 4000 watts à l'horizon 2030 et de ne pas reporter aux calendes grecques le début des gros travaux pour atteindre une société à 2000 watts aux alentours des années 2100 à 2150! Et, comme dit le proverbe: «Cela ne sert à rien de courir, il faut partir à temps». Du travail a déjà été fait et des choix judicieux de société font déjà des différences en comparaison à d'autres. Notre pays, en regard d'autres pays européens, n'en est pas à ses balbutiements. Même si nous consommons globalement 1% d'énergie de plus par personne que nos voisins européens, ces derniers produisent 40% de plus de CO₂ que le citoyen suisse. Et que penser de l'Américain qui consomme deux fois plus d'énergie qu'un Suisse et qui rejette 3,2 fois plus de CO₂ par personne dans l'atmosphère! Des mesures adaptées ont déjà été appliquées; les résultats sont déjà là. Dans les nouvelles mesures à prendre, certaines sont dictées par la Confédération depuis plusieurs années déjà. Il suffit de les faire appliquer comme, par exemple, la régulation de température individuelle par pièce dans les nouvelles installations, chose exigée

par la Confédération depuis bon nombre d'années. Ce n'est pas le seul cas où il y a des manquements dans l'application des lois existantes. Les contrôles sont trop rares, voire inexistantes. Aucune sanction, ou presque, ne vient perturber les acteurs de ces fraudes dans notre canton. A la place de chahuter tout le système, continuons de mettre en pratique les éléments existants et ne tombons pas dans le miroir aux alouettes où, des fois, de fausses bonnes intentions sont soumises au Grand Conseil et quasi impossibles à mettre en œuvre de façon réaliste. J'en veux pour preuve le point suivant de l'ordre du jour, issu d'une motion combattue par une minorité et qui, finalement, a été acceptée par ce Parlement. Et l'intention de bien faire était pourtant présente!

Dans ce Parlement, nous nous trouvons parfois face à des motionnaires, des postulants appuyés par d'autres partisans de tout bois, relayés des fois par des arguments idéologiques qui portent tous l'intention de bien faire. On passe ainsi allègrement d'un bon pas par-dessus la réalité technique de la physique et de son application. L'intention de bien faire peut mettre sous silence le dur réalisme des investissements financiers en phase avec la réalité quantifiable du possible résultat. Chacun veut faire quelque chose, quelque chose de plus, quelque chose de mieux. Certes, c'est louable mais faisons attention à l'argent engagé et à un impact écologique le plus performant possible!

C'est pour toutes ces raisons que notre groupe ne soutiendra pas à n'importe quelles conditions toutes les mesures du présent rapport. Je cite notamment «l'interdiction pure et simple de la pose et du renouvellement des chauffe-eau électriques, l'obligation de produire systématiquement un minimum de 50% d'eau chaude sanitaire avec des énergies renouvelables ou encore, comme l'a fait le canton de Vaud, la prise en compte des pompes à chaleur dans leur totalité comme une source d'énergie non renouvelable. Des mesures coercitives sont nécessaires et même indispensables. Il sera cependant impératif de créer des canaux de travers afin de ne pas tomber dans le déraisonnable et avoir une ou plusieurs portes de sortie dans le cas où la technique, la finance, l'esthétique, la protection du patrimoine, et j'en passe, rendront la mesure inadaptée».

En complément ou à la place du label Minergie, le certificat énergétique du bâtiment, qui est en préparation, sera certainement un outil efficace pour traquer les consommations d'énergie exagérées d'un objet et imposer les éléments correcteurs efficaces et bien ciblés. Cette mesure pourrait être couplée par un contrôle systématique des bâtiments, comme il existe déjà par exemple pour la combustion des brûleurs, le ramonage périodique, l'état des installations électriques, le contrôle des citernes ou le service du feu.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical prend acte du présent rapport et attend des mesures appropriées, raisonnables et applicables pour atteindre les objectifs.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Au nom du groupe démocrate-chrétien, je tiens à saluer la qualité du rapport que le Conseil d'Etat nous a soumis dans le cadre de la planification de la nouvelle stratégie énergétique du canton. Celui-ci a permis d'établir un état des lieux

sans concession, point de départ du long chemin qui devrait nous conduire à la société à 4000 watts. L'explosion de la consommation annuelle d'électricité de ces quinze dernières années ne nous en laisse pas le choix. En effet, lorsque l'on sait que la plus grande partie de cette énergie provient de ressources fossiles, on comprend mieux la très haute importance des mesures à prendre.

Fort de ce constat et désireux de garantir une société à 4000 watts à l'horizon de 2030, le Conseil d'Etat a établi un catalogue de mesures intéressantes qu'il s'agit maintenant de mettre en œuvre. Il est nécessaire d'insister que ce n'est qu'au prix d'actions coordonnées de la Confédération, des cantons et des communes qu'une avancée significative vers une indépendance énergétique sera possible car, en aucun cas, les acteurs politiques peuvent jouer seuls. Il appartient donc à la Confédération de tenir les premiers rôles sans toutefois décharger les cantons de leur responsabilité de déterminer leur propre stratégie énergétique. En s'appuyant sur les quatre piliers de la politique énergétique de la Confédération, le Conseil d'Etat a fixé deux priorités, économiser l'énergie et promouvoir les énergies renouvelables. Jusqu'ici «tout le monde, il est beau, tout le monde, il est gentil»... C'est à l'heure du choix et de la mise en œuvre de la trentaine de propositions devant nous permettre d'atteindre nos objectifs que les sourires devraient se crisper. En effet, il faudra un certain courage pour accepter des mesures qui, avant même de faire du bien à mère nature, font tout d'abord du mal au porte-monnaie. Etant acquis que toutes les mesures ne pourront pas faire l'objet de subventions, combien serons-nous à avoir le courage d'accepter des propositions contraignantes? Car c'est bien de courage politique dont il faudra faire preuve pour que nous prenions véritablement le chemin de l'indépendance énergétique! Même si la mauvaise foi de ceux qui s'opposent aux éoliennes sous prétexte que celles-ci dérangent les oiseaux serait de nature à nous couper les ailes, nous devons tout de même tout mettre en œuvre pour que le bon sens l'emporte, condition sine qua non à l'aboutissement du vaste chantier de la planification énergétique. Le super GPS du Service de l'énergie a défini un itinéraire qui promet d'être long et périlleux, mais plein de promesses! Mesdames et Messieurs les Député-e-s, combien serons-nous à lâcher le confort de nos bagnoles pour le parcourir à pied? A vous de décider!

C'est avec ces quelques considérations que le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil d'Etat et prend acte de ce rapport.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat et ses services pour le travail effectué dans la réalisation de ce rapport. Il est en effet urgent d'agir pour contrer le réchauffement climatique et diminuer les besoins énergétiques de chacun mais pas sans une vision globale de la situation et des objectifs.

Les actions et moyens à mettre en œuvre doivent être inscrits dans un programme. Dans cette logique d'ailleurs, certaines motions à traiter tout à l'heure peuvent s'avérer en léger décalage même si elles visent le même but. Toutefois, un élément manque cruellement

à ce rapport. Si on prévoit effectivement agir pour faire baisser la consommation moyenne des véhicules, le rapport ne mentionne aucune mesure visant à promouvoir la mobilité douce. Nous attendons que le Conseil d'Etat corrige cette lacune lors de la concrétisation de sa nouvelle stratégie énergétique. Pour le reste, le groupe socialiste partage les analyses faites ainsi que les mesures à prendre. Tout le monde d'ailleurs s'accorde à dire que pour lutter contre le réchauffement climatique, il est urgent d'agir sur deux plans: diminuer la part des énergies fossiles afin d'abaisser les émissions de CO₂ en se dirigeant vers les énergies renouvelables, amener la consommation d'énergie par personne à 2000 watts. Là où les divergences vont apparaître, c'est sur le calendrier et les moyens à mettre en œuvre. Pour commencer, le Conseil d'Etat souhaite mettre en place un programme d'abord incitatif, devenant petit à petit contraignant. Si cela peut marcher pour un certain nombre de mesures, nous n'avons pas le temps de passer par la case incitative pour le plus grand nombre de ces mesures. Nous devons aller droit au but avec des mesures contraignantes.

Ensuite, le Conseil d'Etat a fixé, selon les modèles de la Confédération, l'horizon 2100 pour atteindre la société à 2000 watts. Il faut, selon nous, absolument ramener cette échéance à 2050, les moyens technologiques existent. Ainsi l'investissement annuel pour ces mesures ne sera pas suffisant et il faudra trouver un financement supplémentaire. Nous attendons donc avec impatience que le Conseil d'Etat nous soumette son projet de révision de la loi sur l'énergie pour 2010, comme annoncé, en espérant qu'il pourra tenir compte de nos réflexions. Bien entendu, nous nous réservons toutes les interventions possibles à ce moment-là.

Avec ces remarques, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Buchmann Michel (PDC/CVP, GL). Suite au rapport de mon collègue Collomb, au nom du groupe démocrate-chrétien, j'ai quelques questions à poser à M. le Commissaire du gouvernement.

Dans un récent débat concernant la participation du Groupe e à la création d'une centrale allemande au charbon, les partis de droite soutenaient majoritairement cette idée, non par amour de l'usage du charbon, mais à cause du déficit énergétique d'ores et déjà annoncé en 2020 et qu'il faudra de toute façon combler. Il y a douze mois environ, il était clairement démontré que les énergies renouvelables, dont il faut encourager le développement, n'avaient pas la capacité de combler ce déficit. J'ai donc des questions à poser tout en soutenant la stratégie énergétique présentée par le Conseil d'Etat.

Le déficit énergétique 2020 est-il toujours devant nous ou bien la situation a-t-elle changé? Les énergies vertes et les programmes d'économie proposés sont-ils aptes à réduire de façon conséquente ce déficit énergétique 2020? Dans le cas contraire, à quel développement énergétique faut-il s'attendre dont on ne parle pas aujourd'hui? Est-ce que par principe, par exemple, le Conseil d'Etat s'opposera au probable développement du nucléaire dans notre pays afin d'éviter sa totale dépendance de l'étranger en matière électrique? Ou bien,

envisage-t-il d'ores et déjà de participer à d'autres solutions au plan national ou au plan international? Telles sont mes questions, M. le Commissaire et je me réjouis d'entendre vos réponse.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Permettez-moi de rajouter quelques questions à la prise de position de notre groupe et quelques remarques. Nous sommes ici dans un *timing* qui a été quelque peu prolongé par rapport aux promesses du gouvernement. M. Vonlanthen nous avait dit ici dans cette salle, le 1^{er} avril 2008, «Le Conseil d'Etat a déjà prévu de définir d'ici à la fin de l'année 2008 les grandes lignes de sa politique énergétique. Nous voulons aborder tout de suite ces questions et je peux vous garantir que je mettrai toute mon énergie pour arriver le plus vite possible à un concept général».

Donc, nous voici une année plus tard avec le constat qu'il faudra trois fois plus de temps à notre canton qu'aux autres pour arriver à la société de 2000 watts. C'est une chose à laquelle j'ai un peu de peine à me rallier. Pourquoi, dans d'autres cantons, même dans des cantons voisins, ce serait possible de prendre des mesures pour atteindre des buts et pas à Fribourg? Moi, j'aimerais poser des questions dans trois domaines: la mobilité, l'électricité et les MoPEC (Modèles de prescriptions énergétiques des cantons).

C'est la plus grande lacune du rapport d'ignorer pratiquement le domaine de la mobilité. Elle consomme 37% de l'énergie totale du canton, selon le rapport. Il faudrait y rajouter le courant de chemin de fer, donc on arrive à près de 40%. Si le Conseil d'Etat veut bien favoriser les véhicules un peu moins polluants, faire la promotion du covoiturage et des transports publics, il ne veut pas toucher au fond du problème. Par contre, il faudrait bien favoriser concrètement le transport modal vers les transports publics à Fribourg. C'est la politique officielle de la Confédération, confirmée par plusieurs votations populaires, aussi à Fribourg. Comme le prouve le microcensus de 2005, Fribourg fait exception et a un très grand retard dans les transports publics et la mobilité douce. Nous attendons donc du gouvernement qu'il entame une politique en faveur de la mobilité douce, par exemple, avec un réel plan de développement pour les piétons et pour les cyclistes et pas seulement un accompagnement de chemins cyclables quand il y a un projet routier et qu'il élabore un plan qu'on pourrait intituler, je ne sais pas, «Transports in the green and in the city» qui double au moins les cadences des transports publics en général et qui introduit de nouvelles lignes.

Le Conseil d'Etat cite pas moins de trois fois le projet Michelin pour la voiture à hydrogène comme mesure cantonale. Je veux bien. Ce sont aujourd'hui surtout des jouets pour ingénieurs et ils permettent aux politiciens de montrer leur côté futuriste à la conférence de presse. J'avoue que c'est certainement plus sexy que la mise en œuvre quotidienne de nombreux instruments pour l'efficacité énergétique mais il ne faudrait pas confondre l'un avec l'autre!

Dans le débat concernant la LATeC – si vous vous rappelez l'année passée – j'avais déjà critiqué le fait que cette loi renvoie simplement à celle sur l'énergie pour tous les aspects de l'aménagement et de la mobilité en

lien avec l'énergie. Ici, nous voyons que le rapport sur l'énergie renvoie à ce renvoi et que donc la politique énergétique en lien avec la mobilité tourne en rond et qu'elle deviendra le trou noir de la politique énergétique.

Première question donc: Quand présentez-vous, M. le Conseiller d'Etat, le complément du rapport pour la mobilité?

Pour la question de l'électricité, bien sûr, nous sommes favorables à toutes les options prises par le Conseil d'Etat pour la production d'énergies renouvelables. Je trouve aussi que ceci est peut-être le côté fort de ce rapport, mais il nous manque tout un chapitre concernant les mesures d'efficacité dans le domaine de l'électricité où on pourrait économiser, non seulement quelques pourcentages, mais bien un tiers de l'électricité et là où ce n'est pas seulement le domaine d'intervention de la Confédération. Aujourd'hui, des projets intéressants du Groupe e dans ce domaine sont bloqués – et je ne parle pas de la centrale à charbon – parce que le Groupe e attend, enfin, les décisions des politiciens. Donc, à quand un complément sur l'efficacité énergétique dans le domaine de l'électricité?

Dernière question, les MoPEC. Les MoPEC, ce sont les modèles d'ordonnance pour l'énergie des cantons, en allemand MuKEN «Mustervorschriften der Kantone im Energiebereich». Le gouvernement a promis et a annoncé à la Conférence des Directeurs cantonaux de l'énergie qu'il allait mettre en vigueur les MoPEC au début 2010. A la lecture du rapport, on n'a pas cette impression. On n'a vu aucun projet concret.

Je signale que onze cantons ont déjà mis en vigueur le module de base et quelques modules supplémentaires de ces MoPEC. Ces modules de base sont obligatoires pour les cantons. Huit autres cantons sont en train de le faire pour le début 2010. Fribourg va être dans les tout derniers à prendre les mesures. Pourquoi ces modèles de base, de A jusqu'à H, qui sont obligatoires, qui existent comme textes finis en allemand et en français, pourquoi ne sont-ils pas encore en vigueur?

Troisième question: A quelle date les modules de base vont-ils entrer en vigueur? Lesquels de ces modules supplémentaires, L, M, N vont-ils entrer en vigueur et quand?

Merci pour vos réponses, M. le Conseiller d'Etat.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Nous discutons aujourd'hui du rapport N° 160 sur la politique énergétique du canton: Au moment – il y a deux ans – où nous avons déposé, avec mon collègue Nicolas Rime, les motions qui apparaissent aux points 6 et 7 de notre ordre du jour, nous ne sentions pas une volonté politique marquée en ce qui concerne les problèmes liés à l'énergie et il nous semblait important de donner des impulsions dans ce domaine.

Depuis, même s'il a pris du retard par rapport aux promesses faites, un travail conséquent et constructif a été effectué par la Direction de l'économie et de l'emploi. Nous discutons aujourd'hui sur une base intéressante le rapport qui nous est soumis. On va de l'avant dans un domaine où les choses bougent vite. Je salue le rapport qui contient énormément d'éléments positifs. Je voudrais, pour contribuer à la réflexion générale et

compléter la construction de l'édifice, mettre l'accent sur trois points.

Je regrette que, parmi les bonnes mesures qui sont proposées, la plupart – d'autres l'ont dit – soient incitatives plutôt que contraignantes. Je regrette aussi que des domaines aussi importants que la mobilité et l'aménagement du territoire soient absents de la réflexion et je demande dans ce sens, comme d'autres, au commissaire du gouvernement d'intégrer ces domaines à la réflexion générale et à la révision soit du règlement, soit de la loi, qui sont prévus pour ces prochains mois.

La troisième chose concerne les moyens financiers. Il me semble que pour mener une politique énergétique conséquente et pour aller de l'avant et pour atteindre les objectifs qui sont fixés pour 2030, mais aussi pour accélérer le processus d'une société à 2000 watts qui devrait être atteinte bien avant 2100, il faudra engager des moyens.

Un train est en marche, il faudra lui ajouter encore quelques wagons. Le commissaire du gouvernement, d'après les discussions que nous avons eues avec lui, y est attentif. Le règlement sur l'énergie, puis la loi sur l'énergie doivent être révisés ces prochains mois et l'an prochain. Dans ce contexte, les motions que nous avons déposées avec Nicolas Rime sont des éléments que l'on pourrait qualifier de détails par rapport à un ensemble qui doit être bâti de manière cohérente. M. Vonlanthen nous a dit vouloir intégrer nos réflexions à la réflexion générale qui sera menée ces prochains temps. Nous lui faisons confiance, suivrons avec attention les travaux qui sont déjà amorcés et retirons – nous vous l'annonçons déjà maintenant – les deux motions que nous avons déposées.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Das Thema Energie ist im Trend. Energiestrategien werden fast am laufenden Band von Bund, Kantonen und auch anderen Institutionen erstellt. Es werden haufenweise neue Impulse für die schweizerische Energiepolitik ausgelöst. Was soll nun auch noch diese Debatte im Freiburgischen Grossen Rat Neues bringen? Besteht nicht die Gefahr, im Quark zu treten, der aber – nach Goethe – nicht stark, sondern nur noch breit wird? Ich möchte sagen, keineswegs. Es ist gerade hier und heute unsere Pflicht, unsere Verantwortung gegenüber den zukünftigen Generationen wahrzunehmen und die Frage der zukünftigen Ausgestaltung der Energiepolitik mit Verantwortungsbewusstsein an die Hand zu nehmen.

J'aimerais remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur contribution importante à cette discussion. Le débat, l'échange des idées sont cruciaux. Ce qui me semble être important dans le contexte de la discussion de la future politique énergétique, c'est l'importance d'une certaine ouverture d'esprit. Tout est en mouvement aujourd'hui et il faut pouvoir découvrir la bonne voie qui nous mène à une stratégie convaincante. C'est la raison pour laquelle je suis tout à fait content et je salue notamment les remarques critiques.

Je ne vais pas répéter tout le rapport mais me limiter quand même à souligner les six points suivants. J'aimerais tout d'abord donner quelques réflexions sur le cadre général, parler de la vision de la société

à 4000 watts et, dans ce contexte aussi, pouvoir répondre à cette impatience exprimée par quelques-unes et par quelques-uns d'entre vous, et, troisième point, aussi parler des objectifs, mentionner, en quatrième point, la sécurité d'approvisionnement, en cinquième point, parler des coûts et du financement et, enfin, parler quand même de la réalisation et du calendrier. Je m'efforcerai de répondre également aux différentes questions posées.

En préambule, je relève que les différentes interventions parlementaires déposées en matière d'énergie ont contribué à l'ensemble des réflexions qui ont été faites dans le cadre de la réalisation de la stratégie énergétique telle que présentée. Je suis également très satisfait de l'acceptation du report de délai relatif au traitement de l'ensemble des interventions dans ce domaine, ce qui nous a permis d'approfondir notre analyse. Nous n'avons pas voulu traîner, M^{me} Mutter, mais nous avons dit que nous aimerions vraiment prendre le temps nécessaire pour approfondir les choses et pour vous présenter une stratégie convaincante. Je prends acte de l'intention des motionnaires de retirer leurs motions. Je peux vous dire que le Conseil d'Etat s'engage à ce que la stratégie énergétique soit mise en œuvre en tenant compte des préoccupations qui ont été formulées, notamment en matière d'incitation dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables.

J'en viens maintenant au premier point, le cadre général.

Il est à relever que, ces dix dernières années, l'augmentation moyenne de la consommation a été de 0,5% par an pour ce qui concerne l'énergie finale et de 1,7% pour ce qui concerne l'électricité. Dans ce contexte, il est utile de rappeler que le canton ne produit que 15% de l'énergie qu'il consomme, cette production provenant essentiellement de l'utilisation des ressources hydrauliques et du bois. Mais, comme vous avez pu le lire dans le rapport, un potentiel considérable existe dans le canton de Fribourg pour l'augmentation de son autonomie énergétique. En fait, ce potentiel pourrait être augmenté de 15 à 66% à la fin de cette voie qu'on va aborder bientôt.

Une deuxième remarque dans ce contexte-là. L'Etat et les communes, tous les deux – comme c'est écrit dans la Constitution – doivent montrer le bon exemple et aller de l'avant avec une stratégie ambitieuse. Les propositions formulées dans le rapport se fondent sur une expertise élaborée par le docteur Weinmann, sur mandat du Service des transports et l'énergie, ainsi que sur des réflexions faites dans le cadre du postulat Crausaz/Bürgisser par le groupe de travail composé des représentants des milieux concernés et des services compétents de l'Etat. J'aimerais souligner ici que cette approche fribourgeoise est quand même unique car elle permet d'avoir des bases chiffrées pour prendre des décisions raisonnables et envisager des solutions réalistes. Il faut quand même aussi souligner que le Conseil d'Etat avait vraiment voulu intégrer tous les cercles concernés, la population et, notamment aussi, le Grand Conseil dans cette réflexion. On a organisé, l'année passée, deux hearings pour vraiment approfondir ces scénarios pour ne pas vraiment développer des idées, des visions qui seraient absolument à côté de la plaque. Les scénarios établis par la Confédération, dans

le cadre de la définition de la politique énergétique, ont servi de références à l'études. Là, M. le Député Collobomb a tout à fait raison, on ne peut pas vraiment développer une stratégie, une vision en dehors de tout le développement qui se fait au niveau fédéral, au niveau intercantonal, voire même au niveau national. Alors là nous devons vraiment pouvoir prendre acte de ces différents scénarios de la Confédération et on ne peut pas vraiment sortir complètement de ces réflexions-là. A l'échelle du pays, la Confédération entend diminuer d'ici 2020 les gaz à effets de serre de 20% par rapport à 1990, réduire le recours aux énergies fossiles de 20%, augmenter la part des énergies renouvelables de 50% et limiter l'augmentation de la consommation d'électricité. La Confédération vise elle-même l'objectif d'une société à 2000 watts entre les années 2100 et 2150. Je reviendrai après sur la question de réaliser cette société à 2000 watts déjà en l'an 2050.

Dans le cadre des objectifs fixés par la Confédération, la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'énergie a, de son côté, adopté en avril 2008 un modèle plus contraignant de prescriptions énergétiques relatives à un certain nombre de mesures prioritaires à mettre en œuvre dans le domaine du bâtiment, lequel est de la compétence des cantons et représente près de 50% de la consommation d'énergie de la Suisse. Il s'agit ici de ces fameux MoPEC dont a fait mention M^{me} la Députée Mutter. Là, je peux déjà répondre à votre question, M^{me} Mutter. Tout d'abord, la Conférence des directeurs de l'énergie a adopté à l'unanimité – aussi avec la voix du représentant du canton de Fribourg – ces MoPEC, première constatation. Deuxième constatation, nous sommes en train de mettre en place ces mesures mais nous avons fait l'analyse, on peut le faire via le règlement de l'énergie. Et, comme vous avez pu le lire dans le rapport, nous préparons la révision de ce règlement encore cette année et on sera prêt à les mettre en vigueur pour le 1^{er} janvier 2010. Pour les propositions qui vont plus loin, là bien évidemment, on doit faire une réflexion approfondie et on doit aussi pouvoir prévoir des modifications légales.

J'arrive maintenant au deuxième point, une vision ambitieuse, la société à 4000 watts en 2030 et la réduction de CO₂. La politique énergétique n'est pas nouvelle à Fribourg. Depuis plusieurs années, le canton dispose de bases légales en la matière et de programmes d'encouragement. Il est également bien noté dans les évaluations intercantionales qui sont effectuées chaque année par l'Office fédéral de l'énergie. Toutefois, les objectifs fixés jusqu'à maintenant n'ont pas pu être atteints faute de moyens. Je relève néanmoins que le budget destiné au développement des énergies renouvelables a été pratiquement triplé entre 2004 à 2010. Si vous prenez les chiffres – d'ailleurs le Conseil d'Etat vous les a aussi mis dans le rapport –: en 2004, nous avons eu un budget ordinaire de 1 million de francs et, pour 2010, on a dans le budget un programme de 3,5 millions de francs. Il ne faut pas oublier l'engagement et l'action mis en place cette année, ce fameux programme «Energie 2009» où on a mis réellement en place des moyens considérables et, par rapport aux autres cantons, vraiment très, très forts dans le cadre du programme de relance. Alors, concrètement, la vision cantonale consiste à ce que le

canton de Fribourg atteigne la société à 4000 watts à l'horizon 2030, ce qui est compatible avec les objectifs fixés par la Confédération dans le cadre de sa politique climatique et énergétique. En concrétisation de cette vision, le Conseil d'Etat propose d'établir une stratégie permettant d'économiser d'ici vingt ans – il faut vraiment le souligner – 1000 GWh par an de chaleur et 550 GWh par an d'électricité. Cet objectif concerne en priorité la diminution de la consommation énergétique globale, puis la couverture d'une part importante de la consommation restante par des énergies renouvelables indigènes. Il peut également être représenté par une diminution de CO₂, passant de 5,8 tonnes à 4,6 tonnes par personne et par an, donc une réduction d'environ 20%.

Alors, maintenant, société à 2000 watts en 2050? M^{me} Mutter, M. Rime et M. Suter disent que le Conseil d'Etat est frileux, n'a pas vraiment le courage d'aller de l'avant plus vite. Je dois vous dire de manière très claire que la société à 2000 watts en 2050 est une vision absolument irréaliste! Même si d'autres cantons prévoient cette société à 2000 watts en l'an 2050, je dirais qu'ils ne pourront pas vraiment réaliser cet objectif. Ce n'est pas vraiment sérieux. Pour réaliser cet objectif, par exemple, nous devrions assainir 1500 bâtiments chaque année à partir de l'année prochaine. 1500 bâtiments! Une rénovation complète, un assainissement complet! Même les 600 bâtiments par an qu'on a prévus maintenant est un objectif extrêmement ambitieux mais si vous voulez encore faire le double, plus que le double, c'est absolument irréaliste! Il faut fournir des efforts importants. On se met sur une voie extrêmement ambitieuse, mais il faut aussi être réaliste et il ne faut pas dire des choses qui ne pourront pas être vraiment tenues.

Troisième point, les objectifs et les mesures concrètes. Pour la réalisation de cette vision, le Conseil d'Etat propose la mise en œuvre progressive de toute une série de mesures selon un calendrier défini. Parmi les mesures prioritaires, on trouve notamment l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments. Là, nous voulons profiter aussi de l'argent de cette affectation partielle de la taxe CO₂ qui met pour toute la Suisse, chaque année, 133 millions de francs à disposition. On les utilisera dès lors pour faire en sorte que nos bâtiments soient rénovés. Ensuite, il y a le remplacement des chauffages électriques, l'amélioration de l'efficacité des systèmes de production et de distribution de chaleur et de froid, la mise en place de conventions d'objectifs avec les milieux industriels, l'encouragement au développement du réseau chaleur et d'autres choses.

Tout à l'heure, il y avait une forte critique concernant la mobilité. Vous avez dit que là, il y a une déception considérable, que le Conseil d'Etat n'avait pas vraiment prévu des mesures pour la mobilité. Je dois vous dire que, vous avez en partie raison. On n'a pas vraiment prévu des propositions très claires pour la mobilité jusqu'à maintenant mais le Conseil d'Etat veut vraiment aller de l'avant. Il veut pouvoir mettre en place ou mandater la commission déjà en place pour la mobilité afin de faire des propositions concrètes dans ce contexte-là.

Arrivons maintenant au point 4, la sécurité d'approvisionnement et les questions délicates. Notamment

M. le Député Buchmann a posé des questions très claires concernant cette problématique-là. La sécurité d'approvisionnement est un sujet important dans le contexte de la politique énergétique. Dans ce cadre-là, le Conseil d'Etat a précisé sa position sur la participation du Groupe e à la centrale à charbon de Brunnsbüttel. En ce qui concerne le développement du nucléaire pour le pays, il attend une orientation claire du Conseil fédéral et espère une réalisation rapide, par le groupe e, du projet de centrale à gaz à cycles combinés de Cornaux par le Groupe «e». Il se déclare également favorable au développement de biocarburants uniquement dans la mesure où ceux-ci sont produits par une valorisation de déchets organiques. Pour une question d'éthique, il exclut d'encourager l'utilisation de terrains d'assolement et de produits agroalimentaires à cette fin.

Pour répondre correctement ou concrètement à la question de M. Buchmann, vous avez raison, on ne peut pas vraiment combler les besoins, les lacunes en 2020 uniquement par l'introduction des nouvelles énergies renouvelables. Il faut avoir recours à ce quatrième pilier de la politique du Conseil d'Etat qui dit qu'il faut avoir recours à des grandes centrales de production énergétiques, soit des centrales nucléaires, soit des centrales à gaz. Les deux ont des avantages et des désavantages. Le problème des déchets pour le nucléaire, le problème aussi de la rapidité de la mise en place de ces centrales liées aux discussions politiques. On n'est pas sûr si on arrivera vraiment avoir des nouvelles centrales en 2020 quand cette pénurie, déjà annoncée, sera là. Les centrales à gaz combiné, quant à elles, présentent l'avantage qu'on pourrait assez rapidement les réaliser, mais le désavantage d'une production considérable de CO₂. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat est convaincu qu'au niveau fédéral le Parlement doit pouvoir prévoir des mesures idoines pour qu'une grande partie de ce CO₂ puisse être compensée au niveau mondial et pas seulement en Suisse. Concernant la sécurité d'approvisionnement, il faut quand même aussi dire une chose. Il faut pouvoir donner des incitations pour les nouvelles énergies renouvelables mais en même temps il faut aussi envisager des mesures obligatoires.

Arrivons maintenant à la question des coûts et du financement. Le coût pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique est estimé à environ 17 millions de francs par an. Actuellement, vous avez vu, dans le budget on a 2 millions de francs. Cela signifie que nous devons prévoir des montants considérables. Qu'a prévu le Conseil d'Etat? Nous avons dit vouloir augmenter le budget ordinaire de 2 à 4 millions de francs environ dans le plan financier. Puis, on doit mettre en place un fonds cantonal de l'énergie. Ce fonds cantonal de l'énergie devra être alimenté par des contributions du Groupe e. Nous sommes actuellement en train de négocier avec le Groupe e ces questions-là et nous espérons avoir là une contribution considérable afin de pouvoir aussi financer ces coûts supplémentaires. Ensuite, il y a les contributions globales de la Confédération et il y aura cet argent pour les assainissements des bâtiments qui sont prévus par cette taxe CO₂.

Les prochains pas. Sur la base du rapport présenté et compte tenu des discussions qui ont eu lieu dans

le cadre de ce débat, le Conseil d'Etat formulera des propositions lors de la révision de la loi cantonale sur l'énergie dont le projet sera en principe débattu à la fin de l'année prochaine ou au début de l'année 2011. Entretemps, il se chargera d'adapter le règlement sur l'énergie pour appliquer les dispositions du modèle de prescriptions énergétiques des cantons, ces fameux MoPEC 2008 pour lesquels une modification de la loi cantonale ne s'avère pas nécessaire. Il est à souligner que le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil un plan d'action concret dans le cadre du message de la révision de cette loi sur l'énergie et un monitoring permettra d'accompagner la mise en place de ces différentes mesures. Les débats périodiques au Grand Conseil pourront être organisés par cela.

En conclusion, et compte tenu des éléments qui vous ont été présentés, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la nouvelle stratégie énergétique qu'il entend mettre en place sans tarder.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Projet de loi N° 159 modifiant la loi sur l'énergie (LEn)¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi modifiant la LEN s'est réunie le 13 octobre dernier. M. le Commissaire du Gouvernement était accompagné à cette occasion de M. Martin Tinguely, chef du Service des transports et de l'énergie, et de M. Serge Boschung, chef de la section énergie du Service.

En ouverture de séance, M. le Commissaire et ses chefs de service nous ont présenté de façon détaillée la nouvelle stratégie énergétique du canton de Fribourg. Vous venez d'ailleurs de prendre acte du rapport N° 160 qui traite de ce sujet. La modification de loi qui nous intéresse aujourd'hui est due à la prise en considération de la motion de notre collègue Josef Fasel, qui demandait en 2005 déjà, que tous les bâtiments publics du canton soient alimentés par une ressource énergétique neutre du point de vue des émissions de CO₂, que l'Etat de Fribourg consomme pour ses propres besoins du courant Jade produit par le Groupe e et que les transports publics utilisent du carburant diesel contenant 10% d'éthanol. A l'époque déjà, le Conseil d'Etat avait émis quelques réserves quant à la mise en œuvre de cette motion. Mais le Grand Conseil, dans sa grande sagesse, avait voulu donner un signe fort pour la promotion et l'utilisation des énergies renouvelables et avait accepté les propositions du député Fasel.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat nous fait une proposition de modification de la loi sur l'énergie qui est approuvée à l'unanimité par la commission. Elle nous

¹ Message pp. 2078ss.